

Date de l'inspection : 05/04/2016

Partie administrative

Structure d'inspection DDCSPP des Ardennes

Adresse 18 avenue François Mitterrand
BP 60029
08005 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX

email ddcsp-directeur@ardennes.gouv.fr

Inspecteur(s)**Contexte de l'inspection**

Programmation

Établissement inspecté

Raison sociale/Dénomination SOBEVIR

Enseigne établissement/Dénomination SOBEVIR

N° SIRET / N° NUMAGRIT 79750703500013

Adresse postale PARC DE ROMANCE
SOBEVIR
08300 RETHEL

Interlocuteur(s)

N°ILU 08362100

N°EDE 08362600
08362302
08362700
08362410

Inspection : Activité inspectée

Type d'activité Chaîne d'abattage d'animaux de boucherie

Identifiant de l'unité d'activité LIBRE CHAÎNE BOVINS

Site d'intervention CHAÎNE BOVINS-Chaîne abat anx boucherie-SOBEVIR

Méthode Grille : Inspection de la protection animale en abattoir de boucherie, Version 1

Prélèvement(s)

Points de contrôle :

A	Locaux	C - Non conformité moyenne
	<p><i>Locaux difficiles à nettoyer et désinfecter</i> <i>Structures insuffisantes pour la séparation des animaux à contraintes particulières (bovins à cornes par exemple)</i> <i>Structures peu adaptées à l'inspection ante-mortem, notamment lorsque les bovins sont couchés dans le fond des cases, ou trop serrés dans les cases</i> <i>Case d'amenée en tubes, contraste lumineux en sortie de case, tapis à cuir juste au dessus de la tête des bovins en sortie de case, flaque au sol en sortie, couloir en tube, entrée piège sombre, le tout rendant l'amenée des animaux assez difficile</i></p>	
A01	Environnement, abord, existence, conception, superficie, sectorisation des locaux	B - Non conformité mineure
	<p><i>Absence de système permettant d'éviter les échappements accidentels d'animaux de l'enceinte de l'abattoir</i> <i>Protection contre le gel insuffisante pour le système d'alimentation en eau des cases pendant les périodes hivernales rigoureuses</i></p>	
A0101	Quais et zones de réception	B - Non conformité mineure
	Absence de quai de déchargement surélevé	
A0102	Logements des animaux tout venant	C - Non conformité moyenne
	<p><i>Abreuvoirs très sales pour certains</i> <i>Absence d'affichage du nombre maximum d'animaux par case</i></p>	
A0103	Logements pour animaux à contraintes spécifiques	C - Non conformité moyenne
	Absence de logement individuel réservé aux animaux à contrainte spécifique (bovins avec cornes par exemple)	
A0104	Couloirs de circulation et d'amenée au piège	C - Non conformité moyenne
	<p><i>Couloirs de circulation avec parois en tubes</i> <i>Couloir et case d'amenée en tubes, n'incitant pas les animaux à avancer vers l'extrémité, sans structure adaptée et sécurisée pour le contrôle d'identification</i> <i>Couloir trop large pour les veaux, leur permettant de se retourner</i> <i>Case d'amenée avec fort contraste lumineux, tapis à cuirs bruyant et flaque d'eau stagnante en sortie,</i> <i>Sol de la case d'amenée non conforme, très bosselé et non nettoyable</i></p>	
A02	Maintenance	C - Non conformité moyenne
	Murs très dégradés	
A03	Ventilation	C - Non conformité moyenne
	<p><i>Ventilation insuffisante en période chaude (ventilation passive par ouverture des portes lorsque la présence d'animaux ne l'empêche pas), avec système d'arrosage pour le rafraichissement des animaux non automatique</i> <i>Ou portes restant ouvertes la nuit en période froide</i></p>	
A04	Éclairage et ambiance sonore	B - Non conformité mineure
	<p><i>Nombreux néons grillés</i> <i>Ambiance sonore assez élevée (barrières métalliques sans butée amortissante)</i></p>	
B	Équipements	C - Non conformité moyenne
	voir B05	
B01	Équipements spécifiques : animaux vivants, mise à mort, saignée	C - Non conformité moyenne
	<p><i>Abreuvoir à veaux de la case 27 cassé</i> <i>Absence d'abreuvoir à veaux dans la case 24 alors qu'il y a des veaux</i> <i>Une barrière cassée entre les cases 20-21 et 21-22</i> <i>Couloir d'amenée inadapté pour les veaux qui se retournent, tombent, se piétinent</i></p>	
B02	Matériels utilisés pour guider les animaux	A - Conforme
	Bâtons, aiguillon électrique	

B03	Matériels d'étourdissement	A - Conforme
<i>Deux pistolets d'abattage à tige perforante (un pistolet en panne le jour de l'inspection, un appareil en commande urgente arrivé deux jours après l'inspection)</i>		
B04	Matériels de saignée	A - Conforme
<i>Couteaux</i>		
B05	Matériels d'immobilisation	C - Non conformité moyenne
<i>Tête pour les veaux présentant une zone blessante (réparée dès le lendemain de l'inspection) et se démontant trop facilement Boutons de commande de la trappe anti-recul du boîtier fixé sur le piège défectueux, obligeant l'opérateur à utiliser un autre boîtier trop éloigné et induisant des utilisations répétées de l'aiguillon électrique pour faire avancer les bovins et leur immobiliser la tête (le temps que l'opérateur atteigne le boîtier, le bovin recule et cela à plusieurs reprises)</i>		
B06	Matériels de mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	A - Conforme
<i>Pistolet d'abattage et couteaux</i>		
C	Personnel	D - Non conformité majeure
<i>Formation très insuffisante pour certains opérateurs</i>		
C01	Tenue de travail	D - Non conformité majeure
<i>Tenue de travail blanches inadaptées à la manipulation des bovins</i>		
C02	Connaissance des bonnes pratiques et des étapes essentielles de maîtrise de la gestion de la protection animale	C - Non conformité moyenne
<i>Certains opérateurs n'ont ni le certificat de compétence, ni l'expérience pour manipuler les animaux, ni aucune formation à la protection animale Un opérateur a voulu utiliser l'aiguillon électrique sur les veaux Après le départ de _____, personne ne sait utiliser les commandes du piège de contention pour l'abattage rituel, mis à part _____, qui est posté au transfert! Un veau sacrifié, mal contenu (pattes avant passées avec la tête), s'est extrait du piège par l'avant à force de se débattre</i>		
C03	Instructions spécifiques disponibles sur site	C - Non conformité moyenne
<i>Pas d'affichage spécifique (par exemple densité maximale par case de la bouverie, manipulations interdites sur les animaux, etc) Pas d'instruction spécifique à disposition des opérateurs le jour de l'inspection</i>		
D	Fonctionnement	C - Non conformité moyenne
<i>Changements d'opérateurs fréquents sur un même poste (4 opérateurs différents et assistante qualité apportant son aide le jour de l'inspection) Fonctionnement aléatoire en fonction de l'expérience (ou de l'inexpérience) des opérateurs Vu la volonté d'utiliser l'aiguillon électrique sur un veau refusant d'avancer (rappel immédiat de l'interdiction) RPA désigné: _____ n'a pas suivi le module de formation spécifique pour les RPA</i>		
D01	Comportement du personnel et application des MON	C - Non conformité moyenne
<i>Des MON existent mais ne correspondent pas forcément aux pratiques de l'établissement Les animaux sont déchargés et placés en logettes par les transporteurs</i>		
D0101	Déchargement, circulation, logement, amenée au poste d'abattage	C - Non conformité moyenne
<i>Bovins manipulés dans le calme dans la bouverie, plus problématique dans la case et le couloir d'amenée Amenée des bovins difficile (case d'amenée en tubes, contraste lumineux en sortie de case, tapis à cuir juste au dessus de la tête des bovins en sortie de case, flaque au sol en sortie, couloir en tube, entrée piège sombre) Utilisation un peu marquée des bâtons pour frapper par moment (lorsque les bovins refusent de sortir de la case d'amenée vers le couloir d'amenée) En l'absence d'affichage sur les cases précisant l'espèce et le nombre maximal d'animaux, certaines cases contiennent un mélange d'animaux non compatibles (veaux avec adultes, animaux à cornes avec animaux sans cornes)</i>		

Les veaux conduits par 5 dans le couloir d'amenée trop large, se retournent et se piétinent les uns les autres

D0102	Immobilisation	C - Non conformité moyenne
<i>Entrée d'un bovin dans le piège alors que les opérateurs ne sont pas prêts pour l'étourdissement, l'accrochage et la saignée Idem pour la préparation du matador (non chargé alors que le bovin est entré)</i>		
D0103	Étourdissement	A - Conforme
<i>Matador tombé en panne pendant l'inspection Matador de secours un peu difficile à utiliser Un matador commandé en urgence arrivé deux jours après l'inspection: bonne réactivité</i>		
D0104	Mise à mort	B - Non conformité mineure
<i>Absence de rinçage du piège à la fin des abattages rituels (rinçage du sang)</i>		
D0105	Mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	Pas observé
<i>Pas observé le jour de l'inspection</i>		
D02	Vérification, résultats du contrôle interne, réactivité	C - Non conformité moyenne
<i>Absence de contrôle interne enregistrés, mais prévu à partir du 12/04/2016 grille audit bouverie, fréquence mensuelle MON générique peu adapté au fonctionnement réel de l'établissement, et donnant peu d'indications précises aux opérateurs</i>		
D0201	Mise en œuvre du contrôle interne de l'application des MON	C - Non conformité moyenne
<i>voir D02 grille audit bouverie à mettre en oeuvre (prévue en mai)</i>		
D0202	Exploitation des résultats de ce contrôle interne	Sans objet
<i>sans objet en l'absence de contrôle interne</i>		
E	Enregistrements, agréments, autorisations	A - Conforme
E01	Autorisation de déroger à l'obligation d'étourdissement avant abattage	B - Non conformité mineure
<i>dossier à mettre à jour pour l'opérateur</i>		
F	Plan de maîtrise sanitaire	B - Non conformité mineure
<i>Plan à mettre à jour pour l'abattage des bovins</i>		
F01	Descriptif des activités concernant les animaux vivants	A - Conforme
F02	Plan de formation du personnel	C - Non conformité moyenne
<i>Plan de formation prenant en compte la nécessité de former les opérateurs au certificat de compétence mais absence d'attestation d'inscription à la formation</i>		
F0201	Plan de formation relatif à la protection animale opérateur/RPA	C - Non conformité moyenne
<i>Voir F02</i>		
F0202	Certificats de compétence opérateur/RPA	C - Non conformité moyenne
<i>trois opérateurs ont un certificat de compétence Le RPA désigné n'a pas suivi le module adapté à ce jour La plupart des opérateurs vu aux postes sensibles n'ont pas suivi de formation adaptée (protection animale, certificat de compétence, ordonnancement abattage)</i>		
G	Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)	B - Non conformité mineure
<i>MON génériques (issus du guide de bonnes pratiques pour la maîtrise de la protection animale des bovins à l'abattoir, validé par le ministère), non adaptés aux spécificités locales</i>		
G01	MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages	B - Non conformité mineure
<i>Absence de procédure précise pour l'alimentation des animaux non abattus, mais cette situation est assez rare, sauf oubli d'abattage ou report d'abattage au lendemain</i>		

G02	MON relatif aux manipulations	C - Non conformité moyenne
<i>MON générique sans précision spécifique pour les manipulation interdites sur les bovins, pour l'utilisation de l'aiguillon électrique, pour le traitement des animaux refusant d'avancer (cas très fréquents)</i>		
G03	MON relatif à l'immobilisation	D - Non conformité majeure
<i>absence de MON relatif à l'immobilisation des bovins: le jour de l'inspection, après le départ de l'opérateur principal vers 11h, personne ne savait manipuler le piège pour les besoins de l'abattage rituel, à part le RPA mais qui se trouvait au poste transfert</i>		
G04	MON relatif à l'étourdissement et au contrôle de son efficacité	C - Non conformité moyenne
<i>MON générique, sans précision sur le contrôle de l'efficacité (modalité du contrôle et enregistrements) MON plus spécifique sur l'utilisation et la préparation des pistolets d'abattage (reçu deux jours après l'inspection: bonne réactivité)</i>		
G05	MON relatif à la mise à mort	C - Non conformité moyenne
<i>Absence de MON relatif à la saignée et à l'égouttage (présentation de l'animal, délai après étourdissement, temps de saignée, égouttage, contrôle de la mort avant habillage) MON relatif à l'abattage sur place et à la mise à mort d'urgence</i>		
G06	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	A - Conforme

Évaluation globale de l'inspection

Évaluation de l'inspection : C - Non conformité moyenne

Commentaire : Locaux dégradés
Case d'amenée peu fonctionnelle (parois, sortie)
Couloir d'amenée peu adapté aux veaux
Formation du personnel insuffisante, fonctionnement aléatoire
MON incomplets ou peu adaptés

Rappel des non-conformités par gravité décroissante

C	Personnel	D - Non conformité majeure
<i>Formation très insuffisante pour certains opérateurs</i>		
C01	Tenue de travail	D - Non conformité majeure
<i>Tenue de travail blanches inadaptées à la manipulation des bovins</i>		
G03	MON relatif à l'immobilisation	D - Non conformité majeure
<i>absence de MON relatif à l'immobilisation des bovins: le jour de l'inspection, après le départ de l'opérateur principal vers 11h, personne ne savait manipuler le piège pour les besoins de l'abattage rituel, à part le RPA mais qui se trouvait au poste transfert</i>		
A	Locaux	C - Non conformité moyenne
<i>Locaux difficiles à nettoyer et désinfecter Structures insuffisantes pour la séparation des animaux à contraintes particulières (bovins à cornes par exemple) Structures peu adaptées à l'inspection ante-mortem, notamment lorsque les bovins sont couchés dans le fond des cases, ou trop serrés dans les cases Case d'amenée en tubes, contraste lumineux en sortie de case, tapis à cuir juste au dessus de la tête des bovins en sortie de case, flaque au sol en sortie, couloir en tube, entrée piège sombre, le tout rendant l'amenée des animaux assez difficile</i>		
A0102	Logements des animaux tout venant	C - Non conformité moyenne
<i>Abreuvoirs très sales pour certains Absence d'affichage du nombre maximum d'animaux par case</i>		

A0103	Logements pour animaux à contraintes spécifiques	C - Non conformité moyenne
	Absence de logement individuel réservé aux animaux à contrainte spécifique (bovins avec cornes par exemple)	
A0104	Couloirs de circulation et d'amenée au piège	C - Non conformité moyenne
	Couloirs de circulation avec parois en tubes Couloir et case d'amenée en tubes, n'incitant pas les animaux à avancer vers l'extrémité, sans structure adaptée et sécurisée pour le contrôle d'identification Couloir trop large pour les veaux, leur permettant de se retourner Case d'amenée avec fort contraste lumineux, tapis à cuirs bruyant et flaque d'eau stagnante en sortie, Sol de la case d'amenée non conforme, très bosselé et non nettoyable	
A02	Maintenance	C - Non conformité moyenne
	Murs très dégradés	
A03	Ventilation	C - Non conformité moyenne
	Ventilation insuffisante en période chaude (ventilation passive par ouverture des portes lorsque la présence d'animaux ne l'empêche pas), avec système d'arrosage pour le rafraichissement des animaux non automatique Ou portes restant ouvertes la nuit en période froide	
B	Équipements	C - Non conformité moyenne
	voir B05	
B01	Équipements spécifiques : animaux vivants, mise à mort, saignée	C - Non conformité moyenne
	Abreuvoir à veaux de la case 27 cassé Absence d'abreuvoir à veaux dans la case 24 alors qu'il y a des veaux Une barrière cassée entre les cases 20-21 et 21-22 Couloir d'amenée inadapté pour les veaux qui se retournent, tombent, se piétinent	
B05	Matériels d'immobilisation	C - Non conformité moyenne
	Tête pour les veaux présentant une zone blessante (réparée dès le lendemain de l'inspection) et se démontant trop facilement Boutons de commande de la trappe anti-recul du boîtier fixé sur le piège défectueux, obligeant l'opérateur à utiliser un autre boîtier trop éloigné et induisant des utilisations répétées de l'aiguillon électrique pour faire avancer les bovins et leur immobiliser la tête (le temps que l'opérateur atteigne le boîtier, le bovin recule et cela à plusieurs reprises)	
C02	Connaissance des bonnes pratiques et des étapes essentielles de maîtrise de la gestion de la protection animale	C - Non conformité moyenne
	Certains opérateurs n'ont ni le certificat de compétence, ni l'expérience pour manipuler les animaux, ni aucune formation à la protection animale Un opérateur a voulu utiliser l'aiguillon électrique sur les veaux Après le départ de . . . personne ne sait utiliser les commandes du piège de contention pour l'abattage rituel, mis à part . . . qui est posté au transfert! Un veau sacrifié, mal contenu (pattes avant passées avec la tête), s'est extrait du piège par l'avant à force de se débattre	
C03	Instructions spécifiques disponibles sur site	C - Non conformité moyenne
	Pas d'affichage spécifique (par exemple densité maximale par case de la bouverie, manipulations interdites sur les animaux, etc) Pas d'instruction spécifique à disposition des opérateurs le jour de l'inspection	
D	Fonctionnement	C - Non conformité moyenne
	Changements d'opérateurs fréquents sur un même poste (4 opérateurs différents et assistante qualité apportant son aide le jour de l'inspection) Fonctionnement aléatoire en fonction de l'expérience (ou de l'inexpérience) des opérateurs Vu la volonté d'utiliser l'aiguillon électrique sur un veau refusant d'avancer (rappel immédiat de l'interdiction) RPA désigné: . . . n'a pas suivi le module de formation spécifique pour les RPA	
D01	Comportement du personnel et application des MON	C - Non conformité moyenne

Des MON existent mais ne correspondent pas forcément aux pratiques de l'établissement
Les animaux sont déchargés et placés en logettes par les transporteurs

D0101	Déchargement, circulation, logement, amenée au poste d'abattage	C - Non conformité moyenne
	<p>Bovins manipulés dans le calme dans la bouverie, plus problématique dans la case et le couloir d'amenée Amenée des bovins difficile (case d'amenée en tubes, contraste lumineux en sortie de case, tapis à cuir juste au dessus de la tête des bovins en sortie de case, flaque au sol en sortie, couloir en tube, entrée piège sombre) Utilisation un peu marquée des bâtons pour frapper par moment (lorsque les bovins refusent de sortir de la case d'amenée vers le couloir d'amenée) En l'absence d'affichage sur les cases précisant l'espèce et le nombre maximal d'animaux, certaines cases contiennent un mélange d'animaux non compatibles (veaux avec adultes, animaux à cornes avec animaux sans cornes) Les veaux conduits par 5 dans le couloir d'amenée trop large, se retournent et se piétinent les uns les autres</p>	
D0102	Immobilisation	C - Non conformité moyenne
	<p>Entrée d'un bovin dans le piège alors que les opérateurs ne sont pas prêts pour l'étourdissement, l'accrochage et la saignée Idem pour la préparation du matador (non chargé alors que le bovin est entré)</p>	
D02	Vérification, résultats du contrôle interne, réactivité	C - Non conformité moyenne
	<p>Absence de contrôle interne enregistrés, mais prévu à partir du 12/04/2016 grille audit bouverie, fréquence mensuelle MON générique peu adapté au fonctionnement réel de l'établissement, et donnant peu d'indications précises aux opérateurs</p>	
D0201	Mise en œuvre du contrôle interne de l'application des MON	C - Non conformité moyenne
	<p>voir D02 grille audit bouverie à mettre en oeuvre (prévue en mai)</p>	
F02	Plan de formation du personnel	C - Non conformité moyenne
	<p>Plan de formation prenant en compte la nécessité de former les opérateurs au certificat de compétence mais absence d'attestation d'inscription à la formation</p>	
F0201	Plan de formation relatif à la protection animale opérateur/RPA	C - Non conformité moyenne
	<p>Voir F02</p>	
F0202	Certificats de compétence opérateur/RPA	C - Non conformité moyenne
	<p>trois opérateurs ont un certificat de compétence Le RPA désigné n'a pas suivi le module adapté à ce jour La plupart des opérateurs vu aux postes sensibles n'ont pas suivi de formation adaptée (protection animale, certificat de compétence, ordonnancement abattage)</p>	
G02	MON relatif aux manipulations	C - Non conformité moyenne
	<p>MON générique sans précision spécifique pour les manipulation interdites sur les bovins, pour l'utilisation de l'aiguillon électrique, pour le traitement des animaux refusant d'avancer (cas très fréquents)</p>	
G04	MON relatif à l'étourdissement et au contrôle de son efficacité	C - Non conformité moyenne
	<p>MON générique, sans précision sur le contrôle de l'efficacité (modalité du contrôle et enregistrements) MON plus spécifique sur l'utilisation et la préparation des pistolets d'abattage (reçu deux jours après l'inspection: bonne réactivité)</p>	
G05	MON relatif à la mise à mort	C - Non conformité moyenne
	<p>Absence de MON relatif à la saignée et à l'égouttage (présentation de l'animal, délai après étourdissement, temps de saignée, égouttage, contrôle de la mort avant habillage MON relatif à l'abattage sur place et à la mise à mort d'urgence</p>	
A01	Environnement, abord, existence, conception, superficie, sectorisation des locaux	B - Non conformité mineure
	<p>Absence de système permettant d'éviter les échappements accidentels d'animaux de l'enceinte de l'abattoir Protection contre le gel insuffisante pour le système d'alimentation en eau des cases pendant</p>	

A0101	Quais et zones de réception	B - Non conformité mineure
Absence de quai de déchargement surélevé		
A04	Éclairage et ambiance sonore	B - Non conformité mineure
Nombreux néons grillés Ambiance sonore assez élevée (barrières métalliques sans butée amortissante)		
D0104	Mise à mort	B - Non conformité mineure
Absence de rinçage du piège à la fin des abattages rituels (rinçage du sang)		
E01	Autorisation de déroger à l'obligation d'étourdissement avant abattage	B - Non conformité mineure
dossier à mettre à jour pour l'opérateur		
F	Plan de maîtrise sanitaire	B - Non conformité mineure
Plan à mettre à jour pour l'abattage des bovins		
G	Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)	B - Non conformité mineure
MON génériques (issus du guide de bonnes pratiques pour la maîtrise de la protection animale des bovins à l'abattoir, validé par le ministère), non adaptés aux spécificités locales		
G01	MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages	B - Non conformité mineure
Absence de procédure précise pour l'alimentation des animaux non abattus, mais cette situation est assez rare, sauf oubli d'abattage ou report d'abattage au lendemain MON générique		

Signature

Inspecteur(s)

Le 04/05/2016